



Compte rendu du conseil municipal du 6 octobre 2011

Présents : *BARDOU G – BONVALET D – CAZENAVE M - GUILHAUMON JM – JAFFUEL C – MARTIN R - MARZA I - PIOCH JL – REVEL M*

Absents excusés : *ADELL JM* procuration à *BONVALET D – ESTEBAN P* procuration à *MARTIN R - MARTIN S* procuration à *BARDOU G*

Absents : *BERRETTE S – BEDOS D - GOUTY M*

Monsieur le Maire propose au conseil de voter les comptes rendus des conseils municipaux du 6 juillet 2011 et 11 août 2011. Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces comptes rendus.

I Place de stationnement pour personne à mobilité réduite

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que suite à l'élaboration du plan de stationnement réalisé par les services de la DDTM avenue de la gare, avenue de la Resclauze, rue du Conseil Général et route de Fontès, il lui a été demandé une place de stationnement dans l'impasse des jardins pour personne à mobilité réduite, une place de stationnement sur la RD15 ne pouvant être établie pour des raisons de sécurité.

Suite à une réunion en mairie avec les services de la DDTM et Monsieur Gachon, président des Handicapés de France pour l'Hérault, avec leur approbation, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- la création d'une place de stationnement dans l'impasse des jardins à la charge de la commune (construction d'un muret, etc....) ;

- d'établir une servitude de passage sur la parcelle cadastrée n° C40 d'une largeur équivalente à l'ancienne voie pour l'accès au profit du public, conservant les droits existants, un acte notarié sera établi pour cette servitude.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la création de cette place de stationnement.

II Taxe d'aménagement communale

Monsieur le Maire dit au conseil que l'Etat instaure une nouvelle taxe dénommée « taxe d'aménagement communale » en remplacement de la taxe locale d'équipement (TLE) réglée par les personnes qui déposent une autorisation d'urbanisme. La commune doit voter un taux de 1 à 5 par délibération au plus tard le 30 novembre 2011, ainsi que certaines exonérations, applicable au 1^{er} janvier 2012. Ce taux peut être révisé chaque année.

Actuellement, le taux appliqué pour la TLE sur la commune est de 5 %.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter un taux de 4 % et d'appliquer une exonération dans la limite de 50 % pour les personnes bénéficiant d'un PTZ + (prêt à taux 0).

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces propositions.

III Vente d'une habitation communale rue de la chapelle

Monsieur le Maire dit au qu'il a reçu une offre d'une personne intéressée par l'habitation rue de la chapelle pour un montant de 24 000 €, dont 5 000 € à l'agence immobilière PARCKIMMO. Il reviendra à la commune la somme de 19 000 € net. Le conseil municipal adopte cette proposition.

IV Dématérialisation des actes

Monsieur le Maire dit au conseil que Monsieur le Préfet a demandé aux communes la dématérialisation des actes, c'est-à-dire l'envoi des arrêtés et délibérations, budget par informatique au lieu du courrier, par l'intermédiaire d'un logiciel spécifique. Une convention sera signée entre la commune et la sous-préfecture pour cela.

Monsieur le Maire dit au conseil que deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres lancé pour le choix du logiciel informatique : MAGNUS ET CDC FAST (Caisse des dépôts et Consignations). La proposition de CDC semble plus intéressante (formation sur site, sauvegarde des données sur 3 ans, assistance illimitée...), mais un petit peu plus chère à la mise en œuvre (150 € de différence pour la 1^{ère} année seulement).

Monsieur le Maire propose au conseil de reporter cette décision, car la convention n'a pas encore été adressée par la sous-préfecture.

V Annulation « Courir à Neffies »

Monsieur le Maire dit qu'il faut annuler la régie Courir à Neffies, car la course n'est plus organisée par la commune. Le conseil municipal adopte cette annulation.

VI Demande de subvention pour les acquisitions de terrain pour le forage « le Falgairas »

Monsieur le Maire dit au conseil qu'une demande a été faite auprès du Conseil Général et agence de l'eau pour l'étude pour le forage, une subvention peut être aussi demandée pour l'acquisition des terrains.

Monsieur Bardou dit au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer un nettoyage par brossage mécanique et un soufflage sur le forage F2. Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette demande de subvention et ces travaux.

VII Avoir sur facturation eau

Monsieur le Maire dit au conseil qu'une personne a demandé un dégrèvement pour une fuite d'eau. Le conseil municipal applique à l'unanimité la décision du conseil appliquée dans le même cas, soit une moyenne des 3 années + 25 %.

VIII Question diverse : DM N° 2

Monsieur le Maire dit au conseil qu'il faut faire une décision modificative pour régler les dernières factures des travaux de l'école et restaurant scolaire. Il propose de retirer la somme de 15 000 € au projet « Réfection pont Chemin de Vailhan » qui ne sera pas réalisé en 2011 et d'affecter ce montant au restaurant scolaire.

Le conseil municipal adopte cette DM.

IX Informations

1) Communauté des communes

Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'un conseil communautaire a eu lieu et que la commune de Neffiès et Margon ont voté contre deux délibérations : d'une part l'acquisition d'un hangar à Pouzolles, l'intercommunalité est en cours d'élaboration (regroupement de la communauté des communes Côteaux et Châteaux avec une autre communauté), et il n'est pas judicieux d'engager des dépenses dans ce contexte, le préfet n'ayant pas encore pris de décision, et d'autre part l'attribution d'une prime jugée trop importante à la nouvelle secrétaire de la communauté des communes.

2) Inauguration

Monsieur le Maire propose de fixer la date de l'inauguration de l'école et du restaurant scolaire et propose le 25 novembre 2011, approuvée par le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 19 h 30.